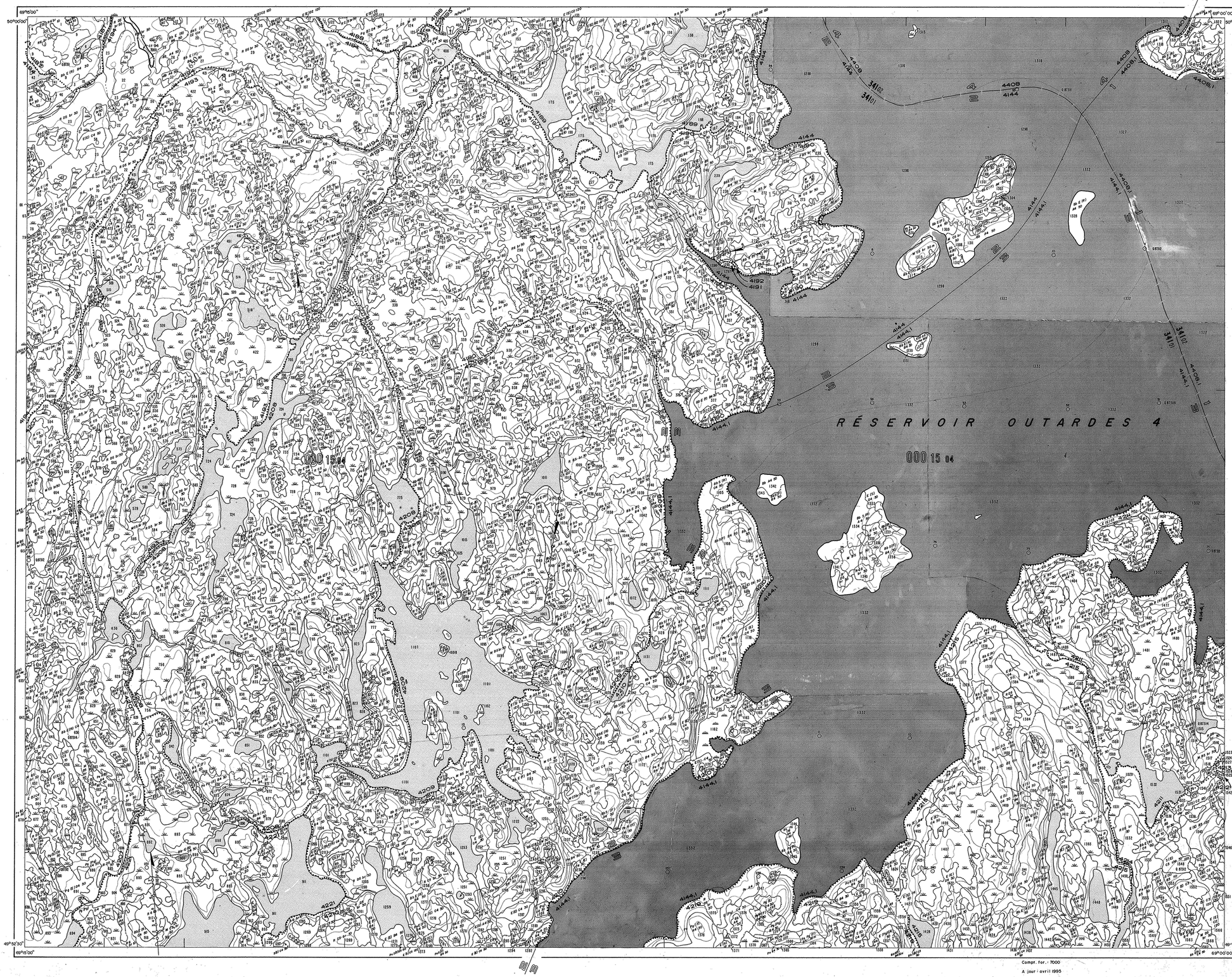

Compt. for. : 7000

A jour : avril 1995

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et ne pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserve de semenciers
Coupe avec réserve de peuplement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Coupe partielle (préciser ou à plat)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Scarifiage naturel
Récolte dans les lisières boisées (abords des lisières)

N.B. Ces interventions impliquent des perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin blanc
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — (plantation)
Pessière
— — à épinette noire et/ou épinette rouge (occupant plus de 75% de la portée)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à sapin
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — à sapin et/ou épinette blanche (occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
— — à peuplier
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — et/ou thuya (lorsque ceux-ci occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec sapin
— — — avec peuplier
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec sapin
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation de pin sylvestre)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze brévicole)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences inventoriées
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec résineux
— — — — — avec sapin
— — — — — avec épinette noire ou thuya
Bétulaie à bouleaux blancs avec sapin
— — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — avec pin gris
— — — — — avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
— — — — — avec résineux
Bétulaie à bouleau jaune avec résineux
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc
— — — — — avec pin rouge
Peuplerais avec sapin
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec épinette noire ou rouge
— — — avec résineux
Érablière rouge résineuse
Érablière résineuse
Érablière à bouleau blanc et/ou bouleau gris sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillu
— — d'essences inventoriées
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — (plantation)
Bétulaie à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleau jaune
Peuplerais
Érablière rouge
Érablières
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
— — à peupliers
— — à feuillus d'essences inventoriées
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de chêne rouge
— — de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus éclaircie légère
Coupe partielle
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et d'épinette blanche visées: 10 50 % — 50 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Brûlis sévère
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10 (jeune)	0-30 cm	70-30 (jeune)	30-50 (jeune)
30	31-50	80-30	30-50
50	51-80	80-30	30-50
70	81-100	80-50	50-70
80	101-120	80-50	50-70
120	121 et plus	80-70	70-120

FORÊT RÉGÉNÉRÉE

Jeune (jeune indifférencié): Peuplé à dominance de feuillus indifférenciés, majorité des tiges entre 0 et 30 cm. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 50 cm.
Vieilleux indifférencié: Peuplé à dominance de feuillus indifférenciés, majorité des tiges atteint au moins 50 cm. Autres peuplements, majorité des tiges est plus de 50 cm.

GRILLE DENSITÉ – HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	22m 2	17m 3	13m 4	7m 5	4m 6
A 60%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30 %	aucun
Moyenne	31 à 60 %	p
Forte	61 à 90 %	T
Abrupte	91 % et plus	t
Superficie entourée de pentes > 31 %		s

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 ou 50% C3 — S = densité; E = hauteur; C = classe de pente; 50% = % de pente; 1 = origine; 3 = classe de hauteur; C = classe de densité; 50 = % de couvert

R C2 c4 p 01 — R = classe de pente; C2 = classe d'âge; c4 = classe de hauteur; p = origine; 01 = type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. : CONSULTANTS DGR INC.
SIGNATURE : Jacques Lalibert
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

Carte forestière: Photographie aérienne : 1987; Année de publication : 1988; Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/6/87
Déclinaison magnétique : 22° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 9
Unité de gestion — 93-2
Unité d'aménagement
Unité de sondage — 2*
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement — 000 15 04
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique — 341a*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité
Division de recensement — 97 900
Municipalité
Cadastre
Parcelle — 4211*
Région écologique — 11a

Municipalité régionale de comté M.R.C. 150 MANICOUAGAN

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-K-4 S.E.	22-K-3 S.O.	22-K-2 S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
22-F-13 S.E. S.O.	22-F-14 S.E. S.O.	22-F-15 S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
22-F-12	22-F-11	22-F-10

22 F/14 N.E